



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-48

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 4 novembre 2019, a adopté le premier projet de règlement 2019-48, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier ses articles 5.4 et 6.2.1.1 portant respectivement sur les usages prohibés de certaines constructions et les normes d'implantation particulières.

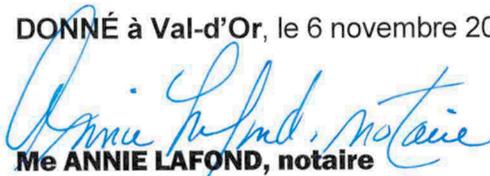
Ce règlement vise d'une part, à permettre l'emploi d'un conteneur comme mode d'entreposage lorsqu'il accompagne l'usage 6513 (Services d'hôpital), et à édicter des normes minimales applicables aux marges latérales et arrière aux terrains dérogatoires d'autre part.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le lundi 18 novembre 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 6 novembre 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière